



ACCUEIL MILLAU SEGR

Maison d'Enfants à Caractère Social

PROJET ASSOCIATIF



2024-2029

PREAMBULE

Le présent projet associatif expose les fondements, les missions et les valeurs qui animent le fonctionnement de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) "ACCUEIL MILLAU SEGUR".

Nos actions ci-dessous citées s'inscrivent pleinement dans le cadre légal et réglementaire de la protection de l'enfance en France, notamment la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles.



I. HISTORIQUE ET PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, et pour répondre aux besoins croissants, la Communauté religieuse des Sœurs Dominicaines de l'Aveyron fonde un orphelinat à SEGUR.

Cette œuvre de bienfaisance a alors pour **but premier d'accueillir les enfants sans parents**, puis progressivement l'institution aura pour vocation de donner un avenir de vie aux enfants les plus démunis.

Dès l'ouverture de l'établissement, les religieuses ont eu **à cœur de ne pas séparer les fratries** pourtant nombreuses à cette époque. Leur volonté a permis aux frères et sœurs en âge d'être accueillis dans la structure, de ne jamais être séparés et de grandir ensemble.

L'établissement dispose alors d'une école confessionnelle qui va contribuer à l'éducation physique, spirituelle, morale et professionnelle des enfants recueillis. De 1965 jusqu'à 1970, l'orphelinat et l'école confessionnelle vont progressivement se transformer en Maison d'Enfants à Caractère Social. Le Conseil d'Administration est alors uniquement constitué de membres religieux.

En 1978, l'Association Notre Dame des Monts (parution au J.O. du 09/03/1978) est créée. Elle a pour vocation d'offrir un accueil, un hébergement et un accompagnement éducatif à des enfants et adolescents en difficulté, en vertu de mesures de protection administrative ou judiciaire.

L'association s'engage à promouvoir le bien-être, le développement et l'insertion sociale des jeunes qui lui sont confiés.

En 2017, le nom et l'objet de l'association ont été redéfinis et les statuts modifiés. (Décision 24/11/2017).

L'association devient " Maison d'Enfants - ACCUEIL MILLAU SEGUR" avec pour objet et pour but :

« De promouvoir toutes les actions contribuant à la prévention des dangers et à la résolution des conflits auxquels sont exposés les enfants ou adolescents en voie de rupture avec leur milieu naturel de vie, ou en grande difficulté sociale, lorsqu'ils lui sont confiés de veiller à leur protection, de contribuer à leur éducation et à leur insertion dans la société.

Elle accueille ou intervient également auprès du ou des parents dans l'intérêt de l'enfant né ou à naître.

Dans le cadre de cet objet, elle veille à la qualité de l'accueil, et à l'écoute offerte aux personnes dont elle a la charge.

Elle assure la gestion et le fonctionnement des installations des structures et services situés à MILLAU et SEGUR.

Elle loue, acquiert, ou fait construire tous biens immeubles nécessaires à la réalisation de son objet. »

L'association " Maison d'Enfants - ACCUEIL MILLAU SEGUR" est une organisation à but non lucratif, ayant pour objet et pour objectifs :

- De promouvoir toutes les actions contribuant à la prévention des dangers et à la résolution des conflits auxquels sont exposés les enfants ou adolescents en voie de rupture avec leur milieu naturel de vie, ou en grande difficulté sociale ;

- De contribuer à leur éducation et à leur insertion dans la société, lorsqu'ils lui sont confiés de veiller à leur protection ;
- D'accueillir ou intervenir également auprès du ou des parents dans l'intérêt de l'enfant né ou à naître ;
- De veiller à la qualité de l'accueil et à l'écoute offerte aux personnes dont elle a la charge ;
- D'assurer la gestion et le fonctionnement des installations, des structures et services situés à MILLAU et SEGUR. Elle loue, acquiert, ou fait construire tous biens immeubles nécessaires à la réalisation de son objet.



II. NOS MISSIONS

La mission fondamentale de l'association est **d'offrir un cadre de vie sécurisant, structurant et bienveillant**, propice à la reconstruction et au développement harmonieux de chaque personne accueillie.

Nos missions se déclinent comme suit :

- **Assurer la protection et la sécurité** : garantir la sécurité physique et psychologique des personnes accueillies, en leur offrant un environnement stable, protecteur et exempt de danger ;
- **Favoriser le développement personnel et l'épanouissement** : mettre en œuvre un accompagnement éducatif individualisé visant à développer l'autonomie, l'estime de soi, l'intégration sociale et les capacités d'expression de chaque jeune. Proposer des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, adaptées à leurs besoins et intérêts ;
- **Maintenir et restaurer les liens familiaux** : mobiliser les ressources familiales, environnementales, institutionnelles toujours en visant l'intérêt de l'enfant ;
- **Préparer l'autonomie et l'insertion sociale** : préparer progressivement les enfants les adolescents, les jeunes adultes à leur sortie de l'établissement en les accompagnant vers une autonomie résidentielle, sociale et professionnelle.

III. NOS VALEURS

L'action de l'association est fondée sur les **valeurs humanistes** qui guident l'ensemble de nos pratiques professionnelles. Nos valeurs ont pour origine celles des fondatrices de ce lieu d'accueil. Elles sont empreintes d'humanité et du souci du bien-être des personnes accueillies :

- **Respect de la personne** : reconnaître la dignité, l'individualité et les droits de chaque enfant, quelles que soient son histoire, ses origines ou ses difficultés, soutenir son développement en considérant ses besoins fondamentaux et sa singularité. Comme lors de la création de l'orphelinat, les fratries n'ont jamais été séparées ;
- **Bientraitance** : promouvoir une approche bienveillante, respectueuse et empathique, favorisant le développement de relations de confiance et la prévention de toute forme de maltraitance ;
- **Participation** : encourager et soutenir la participation active des jeunes aux décisions qui les concernent, en favorisant leur expression et leur capacité à faire des choix éclairés ;
- **Professionnalisme et éthique** : agir avec rigueur, compétence et déontologie, en garantissant la confidentialité et le respect du secret professionnel ;
- **Solidarité et ouverture** : développer un esprit de cohésion au sein de l'équipe et avec les jeunes, et travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire pour une prise en charge globale et cohérente.



IV. PUBLIC ACCUEILLI, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'association "Maison d'enfants - ACCUEIL MILLAU SEGUR" accueille et accompagne **des enfants et adolescents, filles et garçons, âgés de 0 à 18 ans**, et exceptionnellement jusqu'à 21 ans dans le cadre de contrats jeunes majeurs.

Ces jeunes sont confiés à l'établissement **par décision de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou par décision judiciaire (Juge des Enfants)**, en raison de situations familiales complexes, de carences éducatives, de difficultés relationnelles, de troubles du comportement, de situations de maltraitance ou de négligence, ou de toute autre situation nécessitant une mesure de protection.

Dans le cadre de l'Accueil Parents-Enfants, **les nouveau-nés** sont également amenés à être pris en charge.

L'association est garante du bon fonctionnement des différents services.

L'établissement dispose d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée, comprenant une équipe de cadres, des éducateurs spécialisés, des moniteurs-éducateurs, des psychologues, du personnel de service et du personnel administratif :

- **Accueil et hébergement** : l'établissement offre des espaces de vie collectifs et des chambres individuelles ou partagées, aménagés pour garantir le confort, l'intimité et la sécurité des jeunes, ces sites sont adaptés aux besoins liés aux personnes accueillies ;
- **Accompagnement éducatif quotidien** : l'équipe éducative assure une présence continue, organise la vie quotidienne, propose des activités et met en œuvre les projets individualisés ;
- **Soutien psychologique** : un soutien psychologique est proposé aux jeunes qui en expriment le besoin ou dont la situation le justifie, avec la possibilité d'orienter vers des prises en charge thérapeutiques externes si nécessaire ;



- **Partenariats** : des liens étroits sont tissés avec l'Éducation Nationale, les services de santé, les associations sportives et culturelles, les organismes d'insertion professionnelle et les services sociaux du territoire ;
- **Instances de participation** : des espaces de parole et de consultation sont mis en place pour les jeunes (ex: conseil de vie sociale, réunions de groupe), afin de recueillir leurs avis et de les associer à la vie de l'établissement.

V. EVALUATION CONTINUE

L'association est engagée dans une **démarche d'évaluation continue, conformément aux exigences légales et réglementaires, en vue d'amélioration.**

Les résultats des évaluations alimentent un **plan d'amélioration continue** visant à adapter et à optimiser les différents services.

Les administrateurs de l'association sont conviés aux Assemblées Générales du personnel et participent aux demi-journées consacrées à la réflexion de sujet éthique proposé par les professionnels salariés.

Ces temps d'échanges entre professionnels et administrateurs permettent d'enrichir et d'ouvrir les perspectives de prise en charge.

VI. PERSPECTIVES

L'association se fixe comme objectifs :

- **Développer des dispositifs innovants** pour l'accompagnement des jeunes présentant des besoins spécifiques ;
- **Renforcer la communication** en développant des outils à l'interne et l'externe (plaquette, site internet) ;

- **Avoir une dynamique associative** pour observer, militer, promouvoir (partenariat, bénévolat, mécénat...) et accueillir au sein de l'association de nouveaux administrateurs pour renforcer les actions actuelles ;
- **Soutenir les professionnels dans leur formation continue** et travailler la notion d'appartenance à l'association par les formations en intra, des rencontres, des échanges ;
- **Concrétiser et finaliser le projet immobilier à SEGUR**, améliorer le cadre de vie et poursuivre la mise aux normes, mise en accessibilité des immeubles acquis.

Ce Projet Associatif est un document vivant, appelé à être régulièrement actualisé et enrichi en fonction des évolutions des besoins des enfants, des cadres législatifs et des réalités de notre environnement.

Il témoigne de notre engagement constant au **service de l'enfance en difficulté**.

